

PROCES-VERBAL de la Réunion du Mardi 13 mai 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le treize mai à vingt heures trente, le conseil municipal légalement convoqué le 06 mai 2025, s'est réuni sous la présidence d'Alain LEGRAND, Maire, à la mairie.

Etaient présents : Guillaume HAUCHARD, Patrice FOYER, Marcel JOUEN, Marc CHEMIN, Florian BETTENCOURT, Noémie LUCE, Alexandre BRUBION, Éric DEPORTE

Absents excusés : Margot TERRIER, Jean-Claude BOUGUET,

Absent :

Procurations : Margot TERRIER donne procuration à Guillaume HAUCHARD, Jean-Claude BOUGUET donne procuration à Marcel JOUEN

Secrétaire de Séance : Guillaume HAUCHARD

Secrétaire auxiliaire : Anaïs BENTAJOU--SOREL

1/ Approbation compte-rendu de la réunion du 18/03/2025.

M. Legrand demande s'il y a des remarques sur le dernier Procès-Verbal de la réunion de conseil municipal du 31/03/2025 : aucune remarque. Mr LEGRAND propose d'apporter une modification concernant le virement de 60000€ de la section de fonctionnement vers la section d'investissement. Il souhaite faire apparaître que ce montant n'est pas le résultat des économies réalisées sur la seule année 2024. Mr Hauchard et Bettencourt rappellent que le solde de 2024 dans la section de fonctionnement est de 72108 €. Mr Chemin prend la parole et explique que la décision d'effectuer cette opération n'a pas de rapport avec les économies réalisées sur l'exercice.

Après discussion, la Majorité des présents refuse cette modification.

Suite à cela le Procès-verbal du 31/03/2025 est approuvé.

A l'unanimité des présents le procès-verbal est adopté.

2/ Choix de l'entreprise concernant l'entretien des espaces verts. DEL 13-05-25/01

M. LEGRAND présente les différents devis pour le choix des entreprises pour la tonte des haies et l'entretien des bassins :

A2E paysage : 19 293.34€

Pour le chemin du Vieux Louvetot :

LANSEV 76 : 921.00€

A2E paysage : 882.00€

L'entreprise LANSEV76 propose un tarif de 13 332.00€ pour l'ensemble de l'entretien des haies, des bassins, le chemin du Vieux Louvetot et le désherbage du cimetière.

Mr Hauchard propose d'imposer des dates buttoirs pour la réalisation des différents travaux.
Débat a lieu.

Pour les haies qui devront être tailler 2 fois par an, le premier passage devra être fais pour la date du 30 juin au plus tard et le deuxième pour le 30 octobre.

Pour celles nécessitant un seul passage, celui-ci devra être réalisé avant le 30 octobre.

La tonte des bassins devra être réaliser durant les mois d'été.

A l'unanimité des présents l'entreprise LANSEV76 est adopté.

Le conseil municipal charge M. LEGRAND de la mise en place du contrat avec cette entreprise pour l'entretien des espaces verts.

3/ Défense incendie Vieux Louvetot

M. HAUCHARD a rencontré ce jour l'entreprise NEVEU et attend un retour pour des rdv avec les entreprises PESQUEUX et LCM Terrassement.

Mr LEGRAND informe le conseil qu'il a reçu à la mairie Mr MALANDAIN. Celui-ci aurait proposé à Mr le maire de réhabiliter la mare de sa propriété à ses frais dans le but qu'elle puisse servir pour la défense incendie dans le but de pouvoir réhabiliter son bâtiment en maison d'habitation. Mr le maire l'a invité à se rapprocher du service urbanisme de Caux seine agglo afin de vérifier dans un premier temps la possibilité de cette transformation

M. LEGRAND informe le conseil que pour le contrôle périodique des bouches incendies les tarifs de STGS étaient plus favorables par rapport à VEOLIA.

4/ Dossier ampoule LED. DEL 13-05-25/02

M. BETTENCOURT présente ses échanges avec le SDE 76.

A l'unanimité des présents les éclairages lanterment version 1.7 est adopté.

Programme : Eclairage public (EP)

Eclairage public

- Remplacement de toutes les lanternes de la traversée de la commune au nombre de 35 par des lanternes de type Isaro Pro.
- Dépose des lanternes résidence de l'Eglise, au nombre de 7, pour mise en place de lanternes Led de type Isaro PRO sur crosse.

Nature des travaux	Montant des travaux	Participation du SDE76		Reste à financer par la commune de Louvetot (adhérent)	
Eclairage public					
EP éligible à la MDE	13 994,40 €	80 %	11 195,52 €	20 %	2 798,88 €
EP Hors MDE	13 985,80 €	65 %	9 090,77 €	35 %	4 895,03 €
TVA (récupérée via FCTVA)	5 596,04 €	0 %	0,00 €	100 %	5 596,04 €
TOTAL TTC			20 286,29 €	13 289,95 €	

Financement global de l'opération

Participation du SDE76**	Reste à financer par la commune de Louvetot (adhérent)
20 286,29 €	13 289,95 €

Montant total de l'opération TTC	33 576,24 €
---	--------------------

** La participation du SDE76 comprend le concours du Conseil Départemental qui met une partie du produit de la taxe départementale sur la consommation finale d'électricité à sa disposition.

Le conseil municipal charge M. LEGRAND d'informer le SDE 76 de la décision du conseil et est chargé de la mise en place de cette décision.

5/ Subventions associations. DEL 13-05-25/03

M. LEGRAND présente les différentes associations avec les montants N-1 et la nouvelle proposition 2025.

Associations	Montants
<i>Amicale des Sapeurs-Pompiers</i>	28
<i>Association les P'tis Loups de demain</i>	1080
<i>Asso YVAN et JOSIAN</i>	50
<i>banque alimentaire</i>	107
<i>Brotonne Environnement</i>	58
<i>Asso comité des fêtes</i>	2300

<i>Coopérative scolaire</i>	5122
<i>Coopérative scolaire</i>	1907
<i>FC LOUVETOT</i>	2500
<i>LES AMIS DE L' HOPITAL</i>	55
<i>Les Amis de Louvetot</i>	2040
<i>Les Amis des Anciens Combattants</i>	242x2
<i>Ligue contre le Cancer</i>	91
<i>Souvenir Français</i>	64
TOTAL	16295€

Concernant l'association des amis des anciens combattants une subvention exceptionnelle de 1000€ leur est proposé pour l'achat d'un drapeau.

A l'unanimité des présents les subventions sont adoptées.

6/ Prestataires repas cantine. DEL 13-05-25/04

Mme. LUCE présente les différents prestataires et leurs tarifs : La Normande, NewRest et convivio.

Le prestataire a été choisi par vote.

Convivio : Alain LEGRAND, Eric DEPORTE, Marc CHEMIN, Patrice FOYER

La Normande : Florian BETTENCOURT, Noémie LUCE, Alexandre BRUBION, Marcel JOUEN et sa procuration (Jean-Claude BOUGUET) – Guillaume HAUCHARD et sa procuration (Margot TERRIER)

NewRest : /

La majorité des présents ont votés le prestataire La Normande est adopté.

Le conseil municipal charge M. LEGRAND de la non reconduction du contrat avec Convivio et de la mise en place du nouveau contrat à partir de la rentrée scolaire de septembre avec le prestataire La Normande.

Questions diverses :

M. Legrand informe le conseil que le photocopieur de l'école est défectueux et celui de la mairie le contrat arrive à son terme, un devis pour les deux photocopieurs sera demandé à plusieurs prestataires.

Le parc de bretonne fera une animation d'hôtel à insectes pour les enfants.

M. LEGRAND présente les différents projets en cours et à venir pour un montant prévisionnel de 48010€ ce montant est largement couvert par le budget prévisionnel.

M. BETTENCOURT fait part du matériel informatique de l'école défectueux et propose de prendre des renseignements auprès de la commune de Vatteville la rue qui à monter un dossier pour subventionner un tableau numérique et des IPAD pour l'ensemble des enfants.

Mme Virginie CAROLO présidente de Caux seine agglo propose de nous rencontrer à la mairie le lundi 1^{er} septembre à 18h00.

M. LEGRAND fait part que le règlement concernant la voirie et l'entretien des espaces verts étaient valable 10 ans et est remplacé par la réglementation du PLUI.

M. BETTENCOURT nous fait part de ses échanges avec Mme BISIONANI pour la construction d'un réfectoire et de lancer l'étape n°2 du programme auprès de M. FRANSON. Il rappelle que le conseil municipal à décider à la majorité de lancer les études préalables à la construction d'un nouveau réfectoire.

Mr Legrand rétorque que ce projet n'est pas réalisable économiquement et que la rénovation de la salle des fêtes l'est plus.

Mr Hauchard rappelle que les différentes études préalables au projet ne garantissent en rien la réalisation de celui-ci mais permettrons de pouvoir mettre en perspective les couts réels, les montants des subventions éligibles et ainsi le cout restant à la charge de la commune.

Il rappelle également que ce choix a été fait par la majorité municipale et qu'il a pour but de répondre aux différents besoins relatifs à la commune. Mr BETTENCOURT ajoute enfin que si Mr le Maire continue de se refuser de mettre en application cette décision, il se chargera d'en informer les services de la préfecture compétents.

Rien ne restant à l'ordre du jour, Monsieur le Maire déclare la séance close à 22h25.

Le Maire

Signé le : 19/05/2025
Alain LEGRAND



Le Secrétaire de Séance,

Signé le : 19/05/2025
Guillaume HAUCHARD

